



## **DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

### **Délégation faite au Président**

**Réf. : P136\_2021**

**Date : 07/05/2021**

**OBJET : Recours d'un agent contractuel de la Communauté d'Agglomération du Cotentin contre un arrêté portant acceptation de sa démission**

### **Exposé**

Un agent a été recruté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin en qualité de saisonnier, sur la base d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD) d'un mois, courant du 6 juillet au 8 août 2020.

A la suite d'un accident survenu sur son lieu de travail, ce dernier a fait l'objet d'un arrêt de travail du 22 au 27 juillet 2020. Le 6 août 2020, l'agent a alors mis fin à son contrat pour des raisons de santé en transmettant sa demande par courriel.

La demande écrite de démission a été acceptée le 7 août 2020 par le service des ressources humaines de l'Agglomération, et a fait l'objet d'un arrêté portant acceptation de la démission d'un agent contractuel le 13 août 2020.

Cet arrêté a été réceptionné par l'agent, qui n'a pas souhaité retourner un exemplaire signé.

Aussi, par requête enregistrée le 4 septembre 2020 par le greffe du tribunal administratif de Caen, l'agent a sollicité l'annulation de cet arrêté portant acceptation de sa démission.

Par ce recours, il conteste la légalité de l'arrêté au motif qu'il n'aurait pas signé de contrat de travail et se prévaut à ce titre, d'un Contrat à Durée Indéterminée.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin entend répondre à ce recours et défendre ses intérêts.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,**

**Vu** la délibération DEL2021\_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1,

**Vu** le Code de Justice administrative,

**Vu** l'arrêté du Président n°A109-2020 du 31 août 2020 portant délégation de signature à Madame Catherine CHERY-RASPAIL,

### **Décide**

- **De répondre** à la requête déposée devant le tribunal administratif de Caen par un agent contractuel de la Communauté d'Agglomération du Cotentin contestant l'arrêté portant acceptation de sa démission, et de défendre les intérêts de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- **D'intenter** toute action en justice, au nom de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dans le cadre de ce litige,
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal 2020 – Nature 6227 (frais d'actes et contentieux),
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**